

## Doit-on sortir le bac toutes les semaines ?

NON, l'idéal est de présenter le bac uniquement lorsqu'il est rempli (une fois tous les 15 jours ou moins).

Moins présenter son bac à la collecte permet de réduire les temps de collecte et donc d'optimiser les coûts de ramassage des déchets ménagers.

## Pour quels déchets ?

Ce bac ne doit contenir que des ordures ménagères non recyclables (sacs plastiques, pots de yaourts, balayures, couches culottes, emballages non recyclables...)

## Et ne pas mettre ?

**- JE TRIE MES DÉCHETS RECYCLABLES** (flacons et bouteilles en plastique, papiers, journaux, briques alimentaires, cartons, boîtes métalliques, verre...). **Pour ces déchets, je vais aux points d'apport volontaire**

- Les déchets végétaux et tontes de gazon, les gravats, les produits dangereux, les piles, néons, les encombrants... **J'apporte ces déchets à la déchèterie.**

- **Ne jamais mettre des déchets en vrac.** Ils doivent être conditionnés dans des sacs pour des raisons d'hygiène.

## Je n'ai qu'un sac ?

- **Vous devez le mettre dans le bac pour qu'il soit collecté.** Je ne mets plus de sacs directement sur le trottoir. Cependant, il est préférable d'attendre que votre bac soit plein pour le présenter à la collecte.

## JE SUIS RESPONSABLE DE MON BAC

### En cas de vol ou de vandalisme

- Je déclare le vol ou le vandalisme à la gendarmerie
- Je contacte le Syctom pour le remplacement du bac

### En cas de déménagement

- Je laisse le bac à disposition des nouveaux habitants
- Je contacte le Syctom pour signaler le changement d'utilisateur

### Mon bac a besoin d'être réparé

- Je contacte rapidement le Syctom qui viendra voir sur place

### J'ai dégradé mon bac

- En cas de dégradation/casse de mon fait, je serai facturé

Imprimé sur du papier bénéficiant d'une certification internationale de gestion durable des forêts (60% recyclé - 40% FSC - LCA IMPRIMERIE)



# SYCTOM

du Loire  
Béconnais  
et ses  
Environs



Depuis 2003  
(20/07/2003)

# Collecte robotisée des ordures ménagères



## GUIDE DÉCHETS

INFOS  
RENSEIGNEMENTS  
DIVERS

SYCTOM LOIRE BÉCONNAIS ET SES ENVIRONS  
2, place de la Mairie  
49370 LE LOUROUX BECONNAIS  
Tel 02 41 77 49 26 - mail syctom.lb@wanadoo.fr

SYCTOM du Loire Béconnais  
2 place de la Mairie  
49370 LE LOUROUX BECONNAIS

Tél. 02 41 77 49 26

# GUIDE DECHETS

## Un nouveau service de collecte des ordures ménagères

A partir de quand ?

A partir du **lundi 20 juillet 2009**, vos déchets seront collectés uniquement en bacs spécifiques équipés d'une collerette. Un camion équipé d'un bras mécanique viendra collecter automatiquement ce bac.



Un nouveau bac



Seul le bac qui vous est remis peut être collecté par ce nouveau camion. Ce bac appartient au Syctom et vous est mis à disposition sans contrepartie financière.

Il est équipé d'une puce électronique qui permettra au Syctom de faire des statistiques, puis, d'envisager une facturation en fonction du volume, du nombre de présentations du bac...

**Attention : un autre bac ou un sac de déchets présenté à la collecte ne sera pas ramassé**

## VOTRE BAC

Le bac est attribué à un logement et ne doit pas le quitter (même en cas de déménagement).

Votre adresse est inscrite sur le bac et vous avez la possibilité d'y ajouter votre nom.

Vous devez également assurer l'entretien courant et le nettoyer régulièrement.



- Je sors le bac la veille du jour de collecte pour être sûr qu'il soit bien collecté
- Je respecte l'emplacement au sol matérialisé par ce symbole 
- Les poignées du bac doivent être situées côté maison
- Ne pas tasser les ordures ménagères dans le conteneur (sinon, il sera impossible de le vider)
- Si possible, regrouper les bacs par 2 et les espacer d'environ 25 cm
- Je rentre mon bac après la collecte pour ne pas encombrer le trottoir

Le bon usage du bac



ALIGNEMENT SUR LA BORDURE DU TROTTOIR



La collerette du bac doit être placée Côté Rue  
Les poignées du bac sont Côté Maison

**Attention : un bac mal orienté ne sera pas collecté**



Le bac doit être éloigné d'au moins 1 mètre de tout obstacle (mur, voiture, poteau...)

- ◆ Ne pas déposer de sacs poubelles au pied du bac
- ◆ Le couvercle du bac doit pouvoir être fermé entièrement
- ◆ Il est interdit de scotcher un grand sac à l'intérieur du bac  
(EN CAS CONTRAIRE, LE BAC NE SERA PAS COLLECTÉ)